

**DECRET N° 2009-530 DU 20 OCTOBRE 2009**

portant nomination des membres du Conseil  
d'Administration de la Caisse Nationale de  
Sécurité Sociale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la loi n° 98-019 du 21 mars 2003 portant Code de Sécurité Sociale en République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2007-02 du 26 mars 2007 portant modification des dispositions des articles 10, 89, 93, 95 et 101 de la loi n° 98-019 du 21 mars 2003 portant code de Sécurité Sociale en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2006 - 408 du 10 août 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- Vu** le décret n° 2004-216 du 21 avril 2004 portant modalités de désignation des membres du Conseil d'Administration de la de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- Sur** rapport du Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 juillet 2009 ;

*uv* 

## **DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommées, membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, les personnes dont les noms suivent :

- Madame Ramatou ODJO-OBA OSSENI, représentant le Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- Monsieur Samuel DJENGUE, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur Christian TCHIAKPE, représentant le Ministre de la Santé ;
- Monsieur Lucien G. GLELE, représentant le Conseil National du Patronat du Bénin ;
- Monsieur Sébastien ADJAVON, représentant le Conseil National du Patronat du Bénin ;
- Monsieur Aristide ADJIBI, représentant le Conseil National du Patronat du Bénin ;
- Monsieur Dieudonné LOKOSSOU, représentant la Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin (CSA)-Bénin) ;
- Monsieur Pascal TODJINO, représentant la Confédération des Travailleurs du Bénin (CGTB) ;
- Monsieur Moïse SEDJRO, représentant la Fédération syndicale des Travailleurs du Bénin (CSTB).

**Article 2** : La durée du mandat des administrateurs est de trois (03) ans renouvelable une fois.

**Article 3** : En cas de vacance par décès, par démission ou par mutation d'un administrateur, la structure qu'il représente procède à son remplacement.

**Article 4** : Le mandat des représentants désignés conformément à l'article 4 ci-dessus couvre le reste du mandat de leurs prédécesseurs

**Article 5** : Les organisations syndicales qui ont perdu la représentativité à l'issue d'élections professionnelles perdent immédiatement leur siège au sein du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et sont remplacées par les nouvelles centrales syndicales les plus représentatives.

**Article 6** : Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 octobre 2009

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,




**Dr Boni Y A Y I.-**

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du  
Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques  
de la Coordination de l'Action Gouvernementale,



**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Idriss L. DAOUDA.-**

Le Ministre du Travail et de la  
Fonction Publique,



**Christophe Kint AGUIAR.-**

**AMPLIATIONS:** PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 MEF 4 MTFP 4  
AUTRES MINISTERES 27 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-  
INSAE-IGE 4 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 MEMBRES CNSS 08 JO 1.

